



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2297

Approbation de la convention d'application et attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'association AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2022-2023 (période janvier - 31 août 2023)

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2297 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 200 000 EUROS A L'ASSOCIATION AFEV POUR LA POURSUITE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF « AMBASSADEURS DU LIVRE » AU SEIN DES ECOLES PUBLIQUES LYONNAISES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 (PERIODE JANVIER - 31 AOUT 2023) (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'AFEV, Association de la fondation étudiante pour la Ville, est une association loi 1901 créée en août 1991. Sa création procède de la volonté de lutter contre les inégalités, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes.

L'AFEV mène différents programmes d'actions, qui, chacun, contribue de façon spécifique à lutter contre les inégalités, en particulier éducatives, et à créer du lien social.

A ce titre, la Ville de Lyon et l'AFEV ont noué depuis 2011 un partenariat fort dans le cadre des projets éducatifs successifs qui s'est traduit notamment par le déploiement du dispositif « Ambassadeurs du Livre » au sein des écoles publiques lyonnaises, action soutenue par la Ville de Lyon.

Dans le cadre du nouveau projet éducatif 2021-2026, la Ville de Lyon souhaite poursuivre le soutien à cette action qui contribue à l'ouverture culturelle et à l'émancipation des enfants à travers le livre ainsi que la promotion de l'engagement de la jeunesse que l'association promeut.

En effet, ce dispositif permet à des jeunes volontaires en service civique de s'investir au sein des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) des écoles publiques lyonnaises afin de contribuer au développement de l'usage du livre et de la lecture sur les différents temps d'accueil de l'enfant à l'école.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- accompagner les professionnels : les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire /écrire; les équipes périscolaires pour intégrer le livre au sein des projets pédagogiques des accueils de loisirs ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme, l'ouverture culturelle et l'émancipation ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public.

Le déroulement du projet dispositif « Ambassadeurs du livre » suit le rythme du calendrier scolaire.

Il s'inscrit chaque année dans le cadre de l'appel à projets dit « Programmation temps scolaire » qui est adressé aux équipes pédagogiques au printemps de l'année n-1.

Il repose sur une dynamique de projet à l'échelle de l'école et sur l'animation d'activités autour du livre et de la lecture dans le cadre des Bibliothèques centres documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps de la pause méridienne, sous la responsabilité de l'équipe d'animation et dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école ;
- en optimisant le lien avec les ressources que constituent les Bibliothèques municipales.

Dans ce cadre, l'AFEV assure le recrutement et l'accompagnement de 75 jeunes en service civique afin de :

- mobiliser, former, accompagner et assurer le suivi des volontaires Ambassadeurs du Livre ;
- assurer le suivi partenarial avec les écoles du territoire et les acteurs concernés ;
- garantir et évaluer la mise en place du dispositif ;
- assurer la communication et la valorisation du dispositif auprès des acteurs.

Pour l'année scolaire 2022/23, 157 écoles publiques sont bénéficiaires du dispositif et de l'intervention des 75 volontaires sur les temps scolaire et de la pause méridienne.

Le montant total du budget prévisionnel de ce projet est de 746 430 €

Conformément au principe d'annualité budgétaire, un premier versement de 100 000 € couvrant la période de septembre à décembre 2022 a déjà été effectué en 2022.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien à ce projet pour la période allant de janvier au 31 août 2023 :

- par le versement d'une subvention de 200 000 €;
- par l'approbation et la signature d'une convention d'application financière.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le Projet éducatif 2021-2026 de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération n° 2022/2057 du Conseil municipal du 20 septembre 2022, qui attribue une subvention et autorise la signature d'une convention-cadre avec l'association AFEV ;

Vu la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'association AFEV signée le 21 novembre 2022 ;

Vu ladite convention d'application financière ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention d'application financière, annexée à la présente délibération, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3- La subvention attribuée à l'association AFEV pour un montant de 200 000 € est approuvée.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 58073, article 65748, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET